

## Les organisations syndicales de la Région Rhône-Alpes.



**100 jours de**

**l'inspection du travail**

**en mode REBSAPIN :  
NON ÇA NE MARCHE PAS !**

Les théories managériales modernes affirment qu'une réforme doit s'imposer dans les 100 premiers jours de sa mise en place. L'occasion est trop belle pour ne pas tenter de faire un premier bilan de la « nouvelle » organisation de l'inspection du travail en mode REBSAPIN et de le partager. Quels sont donc, en vrac, les premiers constats du point de vue de nos conditions de travail et d'exercice de nos métiers ?

- **Une surcharge de travail** pour les agents de contrôle, générée notamment par les intérim structurels (les postes vacants mais non mis à la vacance parce qu'un directeur le décide), les intérim des lauréats de l'EPIT (7 mois d'absence), les suppléances (amenées à durer les 7 ans de la période transitoire) ;
- **Une pseudo note nationale et régionale** pour définir les modes de « gestion » des intérim et/ou des suppléances qui ne règle absolument pas le fond du problème mais qui se contente d'affirmer comme priorité : répondre aux demandes patronales (licenciement salarié protégé et demandes de dérogation pour l'essentiel) et intervenir sur des AT graves ou mortels. Et tout le reste ? et les demandes des usagers ? des syndicats ? des salariés ? « Bah, on laisse tomber » répond la direction, mais surtout « on n'ébruite pas les dysfonctionnements et la désorganisation »...
- **Des agents en lutte** contre ces surcharges de travail ont décidé collectivement et avec leurs organisations syndicales de ne se consacrer qu'à leur section – qui rappelons-le constitue déjà une charge de travail à temps très très plein puisque le nombre d'agents de contrôle dans les départements sur le terrain a fondu de 10 à 20% avec la mise en place de la « nouvelle » organisation ;
- **Des courriers d'avertissement** ou des entretiens informels visant à faire pression qui commencent à pleuvoir sur les agents mobilisés ;
- **La surdité du DIRECCTE** face aux interpellations des agents individuellement ou collectivement, qui, avec les OS, lui signalent ces problèmes de surcharge ;
- **Le déni par le DIRECCTE** du droit de retrait des agents face aux menaces que cette charge de travail et les relations avec l'encadrement font peser sur leur santé ;
- **Des agents de secrétariat** qui voient partir leurs collègues en retraite sans jamais être remplacés... , qui tendent à devenir des agents de tri de courriers électroniques (7 à 10 destinataires pour une seule boîte mél...), et qui constatent que la « nouvelle » organisation, jusque-là, a surtout désorganisé leur travail et la communication entre les usagers et les services de l'inspection ;
- **Des fausses « solutions »** trouvées par les directions locales ou régionales pour faire semblant d'assurer la continuité du service public : le recrutement d'apprentis secrétaires ! Avec le discours cynique qui va bien : on les garde deux ans et puis, bien formées, ils/elles iront voir ailleurs (car évidemment, on ne va pas les recruter) ;
- **Des contrôleurs du travail** dont on sait qu'ils sont promis à une disparition certaine mais dont on ne connaît pas encore les modalités de mise à mort : pourront-ils rester en section dans quelques années ? que vont devenir les contrôleurs hors champ travail ?
- **Et dans ce contexte profondément dégradé**, comme si tout allait bien, comme si les moyens humains étaient là, notre ministre et son bras armé zélé, le Directeur Général du Travail, lancent une campagne de contrôle de 500 chantiers du bâtiment, pour afficher une pseudo lutte contre les

abus des détachements de travailleurs internationaux (alors que les textes réglementaires sont encore... dans les tiroirs) !

Pour « célébrer » cet échec des 100 jours de la « nouvelle » organisation et surtout pour revendiquer des conditions de travail correctes, **les organisations syndicales régionales appellent les agents à se mobiliser, notamment par la grève, le 26 mars 2015 et à en faire une journée d'action et de revendications.**

Alors que pèse en Rhône-Alpes la menace de sanctions sur les inspecteurs du travail qui, faute de moyens humains, ne peuvent assumer la charge de travail qui s'abat sur eux, des procédures disciplinaires ont déjà été lancées dans le Nord Pas de Calais. Dans cette région, c'est suite à une mobilisation massive et solidaire des agents sur la sellette le 12 février dernier, que ces procédures iniques ont été suspendues. **Le 26 mars 2015, soyons également solidaires des agents du Nord Pas de Calais à nouveau en grève et en lutte**, mobilisons-nous pour affirmer notre solidarité avec eux, et pour envoyer un message clair au DIRECCTE.

**NOUS NE VOULONS PAS D'UNE REFORME QUI DETRUIT LES EMPLOIS.  
NOUS NE VOULONS PAS D'UNE REFORME QUI SOUMET L'INSPECTION DU  
TRAVAIL AUX VELLEITES DU PATRONAT.  
NOUS NE VOULONS PAS LAISSER NOTRE SANTE AU TRAVAIL.  
NOUS VOULONS DES MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET JURIDIQUES POUR  
ASSURER LA DEFENSE DES TRAVAILLEURS.**

Enfin, **le 26 mars répondons par la lutte et dans l'unité aux attaques de la CFDT en Ile de France** demandant à l'administration de sanctionner nos collègues du 92 qui boycottent comme nous les surcharges de travail.

Des heures d'informations syndicales dans les UT permettront de préparer localement cette journée et de discuter des revendications à mettre en avant. C'est à nous tous, agents du service public, qu'il appartient de déterminer les mots d'ordre de cette mobilisation et de l'organiser, comme nous l'avons fait 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**La meilleure façon de protéger sa santé et son intégrité, et de défendre les salariés, c'est de résister et lutter collectivement !**

## **Le 26 mars 2015, tous en lutte et mobilisés pour :**

**AMPLIFIER LE MOUVEMENT DE REFUS DE L'AUGMENTATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL INDUITE PAR :**

- les vacances de postes,
- les affectations d'un même agent de contrôle sur plusieurs sections d'inspection (notamment pour le contrôle des entreprises de + 50 salariés et les décisions),
- les intérimés liés à la période transitoire (EPIT).

**NE PAS RESTER SEUL FACE À LA HIÉRARCHIE QUI TENTERAIT DE NOUS IMPOSER UNE CHARGE DE TRAVAIL INSURMONTABLE.**

**RÉAGIR TOUT DE SUITE ET SOUTENIR TOUS ENSEMBLE UN COLLÈGUE MENACÉ DE SANCTION!**

**APPELER AU REFUS DU CONTRÔLE DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS PAR LES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL.**

**CONTINUER À REVENDIQUER L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE SOCIALE, TANT À L'EMPLOI QU'AU TRAVAIL ET QUELLE QUE SOIT LA CATÉGORIE.**